

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10137
1er mars 1971
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 1ER MARS 1971 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA REPUBLIQUE KHMERE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 672 du 23 février 1971 (S/10131), j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

- Le 1er février 1971, vers 8 heures, un accrochage a eu lieu entre les éléments khmers et vietcongs-nord-vietnamiens au Phum Prey Béng, à 13 kilomètres au nord de la ville de Kompong Speu, pendant une dizaine de minutes, faisant 1 blessé parmi les combattants khmers.

- Dans la nuit du 1er au 2 février 1971, vers 20 h 30, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont harcelé une position khmère à Kompong Seila.

- Le 2 février 1971, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont brièvement harcelé une position khmère au Phum Khabal Thnal, située à 11 kilomètres environ au nord-ouest du Bac Prek Kdam, en Kandal.

- Le même jour, vers 9 h 45, un accrochage a eu lieu au PK 92,5 sur la route nationale No 4, entre les éléments khmers et vietcongs-nord-vietnamiens. Après une heure de durs combats l'ennemi s'est dispersé en emportant plusieurs tués et blessés.

- Le même jour, vers 10 h 15, les éléments khmers en opération ont accroché une centaine de Vietcongs-Nord-Vietnamiens au Phum Bos Ninh, à 8 kilomètres au sud de la cimenterie de Chakrei Ting en Kampot. Après une vingtaine de minutes d'engagement, l'ennemi s'est dispersé en abandonnant sur le terrain 1 tonne de riz, des ustensiles de cuisine, des effets d'habillement et en emportant plusieurs tués et blessés.

- Dans la nuit du 2 au 3 février 1971, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont harcelé les éléments khmers chargés de la protection du pont Spean Dek, situé sur la route nationale No 6 à 10 kilomètres environ au sud de Batheay, en Kompong Cham.

- Dans la même nuit, ils ont harcelé une autre position à Kompong Svay, à 18 kilomètres environ au sud-est de Phnom-Penh, sur la rive est du Bassac, en Kandal.

- Le 3 février 1971, vers 13 heures, un accrochage a eu lieu au Phum Chrey Leas, à 22 kilomètres au nord-ouest de Phnom-Penh, en Kandal, pendant environ 20 minutes, faisant 3 blessés parmi les éléments khmers.

- Le même jour, vers 13 h 40, les éléments khmers en patrouille dans la région de Vihear Suor, à 16 kilomètres environ au nord-est de Phnom-Penh, ont eu un accrochage avec les Vietcongs-Nord-Vietnamiens pendant une demi-heure, faisant 2 tués et 7 blessés du côté khmer et plusieurs tués et blessés emportés du côté ennemi.

- Le même jour, vers 11 heures, 2 autres accrochages ont eu lieu à Trapeang Rokar et Krol Khieu, à 28 kilomètres environ au nord-ouest de Phnom-Penh, en Kandal, pendant environ une demi-heure, faisant 1 tué et 1 blessé du côté khmer et 4 tués sur place et 2 fusils CKC et 250 cartouches saisis du côté vietcong-nord-vietnamien.

- Le même jour, entre 19 heures et 21 heures, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont harcelé une position khmère à Tuk Khleang située à 26 kilomètres au sud-est de Phnom-Penh, sur la rive est du Mékong, en Kandal, faisant 2 blessés.

- Dans la nuit du 3 au 4 février 1971, de 20 heures à minuit, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont harcelé les éléments khmers basés à Lovear Sâr Krom, à 30 kilomètres environ au sud-est de Phnom-Penh, sur la rive est du Mékong, en Kandal.

- Le 4 février 1971, vers 2 heures, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont lancé une attaque contre une position khmère à Kompong Châk à 8 kilomètres environ au nord de la ville de Svay Rieng. La riposte énergique des combattants khmers, qui ont eu 1 blessé, a contraint l'ennemi à se retirer vers 3 heures, en emportant quelques tués et blessés.

- Le même jour, vers 6 h 20, les Vietcongs-Nord-Vietnamiens ont harcelé une position khmère à Chantrea, en Svay Rieng, faisant 1 tué et 8 blessés.

Je tiens à vous réaffirmer la ferme et énergique protestation du Gouvernement de la République khmère contre l'occupation illégale et permanente du territoire khmer, suivie d'attaques sanglantes perpétrées par les forces vietcongs-nord-vietnamiennes contre un pays neutre et pacifique, auquel elles n'ont aucun droit et avec lequel elles n'ont aucune affinité ethnique, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des Accords de Genève de 1954. Ces attaques criminelles dévoilent au grand jour les visées annexionnistes des impérialistes communistes vietcongs-nord-vietnamiens menaçant ainsi dangereusement la paix et la sécurité, non seulement de la République khmère, mais de toute la région du sud-est asiatique.

Le Gouvernement de la République khmère tient pour entièrement responsables de toutes les conséquences très graves qui en découlent, le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le soi-disant Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viet-Nam, et se réserve le droit de prendre des mesures qui s'imposent pour défendre l'indépendance, la neutralité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires a. i.,

(Signé) OR KOSALAK

